

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE MARCQ-EN-BARŒUL**

2020_04_n0018_DÉC

BG/VC/16

T. 1.1**FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE - AVENANT
AU LOT NUMÉRO 1****DÉCISION MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Considérant la démarche de mutualisation initiée par les Villes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul dans le cadre de la fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène,

Considérant que le marché du lot numéro 1 (fourniture de produits d'entretien consommables courants et sacs poubelles) a été attribué à la société PAREDES à BONDUES pour un montant de 120 240 euros HT pour la Ville de Marcq-en-Barœul, et d'un montant de 48 000 euros HT pour la Ville de La Madeleine, sur la durée totale du marché (quatre ans),

Considérant qu'il y a lieu de rectifier l'erreur matérielle relative à l'intercalage de deux lignes du bordereau des prix unitaires du lot 1 impactant deux articles, conformément aux tarifs indiqués dans le document « offre client » remis dans le cadre de l'offre par le candidat,

Considérant que cette rectification n'a aucune incidence financière sur le montant du marché,

Considérant qu'il y a lieu d'acter par avenant cette modification,

DÉCIDE

La conclusion de l'avenant précité dans les conditions définies ci-avant.

DIT

Que la présente décision municipale sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord, sera présentée au prochain Conseil Municipal et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville

Fait à MARCQ-EN-BARŒUL,
Le 10 avril 2020



Bernard GÉRARD
Maire de Marcq-en-Barœul

